COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

Délibération n°2024-146 du 11 décembre 2024
Portant sur la l'autorisation de conventionnement avec Creuse Tourisme notamment pour Sirtaqui, Roadbook et la maintenance du SI

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le onze décembre à 17 heures, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, légalement convoqué le 5 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes d'AUZANCES, sous la présidence de Madame Valérie SIMONET, Présidente.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 37	Votants : 47	POUR : 47
Pouvoirs : 10	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 10 Absents : 5	Exprimés : 47	

Présents : MM. SIMONET V, BERTHON, GRASS, GRANGE, SIMON, LE CORRE, JAMME, FERRIER, DECHAMPS *suppléante* JOULOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, PIERRON, MOUNAUD, NOVAIS, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, SCHMIDT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, MORANÇAIS, PINLON, TRIMOULINARD, BREUIL, CHADEYRON *suppléante* GUYONNET, GLOMOT, PARROT *suppléante* DUBSAY, FAUCHER.

Pouvoirs : SCARAMUCCIA à SIMON, LUQUET L à TRIMOULINARD, GALINDO à LUQUET A, VIRGOULAY à COTENTIN, BOUDINEAU à FERRIER, RAMOS à FAUCONNET, VENTENAT à GRASS, VIALTAIX à DESGRANGES, DESARMENIEN à SIMONET V, FONTVIELLE à NOVAIS.

Excusés : DESCLOUX, BIGOURET, RICHIN, CONCHON, GIRAUD LAJOIE, WELZER, CHEFDEVILLE, CORDIER, ROULLAND, LARGE.

Absents : SIMONET B, VERDIER, PERRIER F, D'HULSTER, BRUNET.

Secrétaire de séance : Félix BERGER

Rapporteur : Valérie SIMONET, Présidente

La communauté de communes est partenaire de Creuse Tourisme. Ce partenariat porte notamment sur plusieurs solutions numériques permettant le bon fonctionnement du service tourisme : la base de donnée SIRTAQUI, l'application ROADBOOK NUMÉRIQUE et la maintenance du site internet www.tourisme-creuse.com. Ces solutions numériques sont disponibles à l'échelle départementale auprès des autres offices de tourisme, permettant ainsi un partage des frais financiers entre Creuse Tourisme et les autres offices de tourisme du département.

- En ce qui concerne la base de données SIRTAQUI :

L'offre touristique départementale était, jusqu'à 2022, recensée dans la base de données d'informations touristiques intitulé LEI (Lieu d'Échange et d'Information). Le LEI (Systèmes d'Informations Touristiques (SIT) était géré par le CRT Limousin puis le CRT Nouvelle-Aquitaine à l'échelle des trois départements du Limousin.

Afin d'harmoniser la collecte des données, de permettre l'agrégation, pour améliorer la qualité de l'information touristique et de faciliter la promotion de l'offre touristique départementale, l'ADRT Creuse Tourisme a souhaité se doter d'un nouveau SIT départemental.

La solution retenue permet de rejoindre le réseau régional dénommé SIRTAQUI (Service d'Information Régional Touristique AQUItaine).

Le SIRTAQUI de la Creuse intègre le Réseau SIRTAQUI qui rassemble dix départements de la Nouvelle-Aquitaine : la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot-et-Garonne, les Pyrénées-Atlantiques, les Deux-Sèvres, la Vienne, la Haute-Vienne, la Corrèze et la Creuse qui s'allient pour optimiser l'usage d'une base de données commune.

Chaque partenaire administrateur y construit et anime son réseau en fonction de ses particularités et de ses objectifs. Le comité régional du tourisme de Nouvelle-Aquitaine (CRTNA) coordonne les actions communes nécessaires au bon fonctionnement du

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20241211-20241146-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

dispositif. Ainsi le réseau SIRTAQUI accompagne les acteurs institutionnels et les professionnels du tourisme dans la promotion de leurs offres.

L'ADRT Creuse Tourisme prend annuellement en charge 50% des frais fixes d'abonnement, de maintenance et d'hébergement définis par l'échelon régional, les 50% restant sont répartis de manière égale entre les contributeurs adhérents. Un appel à participation sera émis annuellement par Creuse Tourisme, qui fera l'objet d'une convention financière qui sera alors établie à cet effet. **La part pour Marche et Combraille pour 2025 est estimée à 602.70€ TTC**.

- En ce qui concerne l'application ROADBOOK NUMÉRIQUE :

Creuse Tourisme et le réseau des Offices de Tourisme travaillent depuis de nombreuses années en partenariat, notamment sur l'utilisation d'outils communs de promotion des offres touristiques. Le réseau des offices de tourisme et Creuse Tourisme souhaitent aller plus loin dans cette démarche en développant une solution numérique innovante permettant de qualifier « le conseil en séjour » pour tout visiteur souhaitant organiser son séjour dans le département.

Cette application numérique sert en bureau d'accueil touristique afin de répondre aux demandes des touristes en leur proposant une brochure personnalisée. Cette brochure leur est envoyée via leur téléphone ou leur mail. Cette brochure peut servir en amont du séjour ou bien directement sur place.

Pour ce faire, depuis 2021, Creuse Tourisme a mis en place pour le compte des offices de tourisme une solution numérique dénommée « ROADBOOK NUMÉRIQUE ». **Pour la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, les frais d'abonnement à une licence d'utilisation du « ROADBOOK NUMÉRIQUE » pour 2025, sont estimés à 288.00€ TTC pour 1 licence sur 12 mois (coût : 20€HT/mois/licence).**

- En ce qui concerne la maintenance du site internet www.tourisme-creuse.com :

Les offices de tourisme et le service de tourisme de l'EPCI Marche et Combraille en Aquitaine et Creuse Tourisme ont décidé de mutualiser leurs compétences et leurs ressources pour créer un site internet touristique unique. Celui-ci permet de mettre en avant tous nos prestataires et de manière plus générale tout notre territoire. Ce site est alimenté par notre Système d'Information Touristique (SIT), SIRTAQUI. Il comprend une partie générique « Creuse » qui rassemble toute l'offre de la Creuse et des portails pour chaque destination gérés en direct par les offices de tourisme.
La part pour Marche et Combraille pour 2025 est estimée à 500€ TTC.

Il est proposé au conseil communautaire de :

- VALIDER les divers conventionnements avec Creuse Tourisme ;
- VALIDER les financements présentés ci-dessus ;
- AUTORISER le Président et/ou le Vice-Président délégué à signer tous documents se rapportant au dossier.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Affiché et transmis en sous-préfecture le 19 décembre 2024
Pour copie conforme, le 19 décembre 2024

La Présidente,
Valérie SIMONET

MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE
Rue de l'Etang
23700 AUZANCES
Tél. 05 55 67 04 89
Fax 05 55 83 01 61

Le Secrétaire de séance
Félix BERGER

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20241211-2024-146-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024